



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 16 avril 2026

Délibération n°2026-35 : Désignation des délégués du Conseil Municipal au Syndicat mixte Essonne Numérique

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le vendredi 10 avril, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 17	Votants : 19
Présents :	M. Bernard GLEIZE, M. Pascal NAWROCKI, Mme Dominique DUMAS, M. Alain SCHMITT, Mme Geneviève SHATER, M. Nicolas RICHARD, M. Guy HALGAND, M. Vincent PAIN, M. Christian CHARREIRE, M. Jean-Christophe BRUNEAU, M. Sylvère GUILLARD, Mme Stéphanie DE BARROS, Mme Marianne PERDRIJAT, Mme Hélène MORONVALLE, Mme Elodie CHARREIRE, M. Patrick TOLVY, Mme Sara TESSIER		
Représentés :	Mme Laura BARCON BENSIMON donne pouvoir à Mme TESSIER, Mme Isabeau DE CHALLEMAISON donne pouvoir à Mme Elodie CHARREIRE		
Absents :			
Secrétaire :	Mme Geneviève SHATER		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte ouvert Essonne Numérique ;

Considérant la nécessité de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant parmi les membres du conseil municipal ;

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales permet, par décision prise à l'unanimité du Conseil Municipal, de désigner des Membres du Conseil Municipal, pour remplir des fonctions ou siéger dans les organismes extérieurs sans avoir nécessairement recours au vote à bulletin secret ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat mixte « Essonne numérique » ;

Vu les candidatures de M. Jean-Christophe BRUNEAU comme titulaire et M. Bernard GLEIZE comme suppléant,

Après vote, ont obtenu :

M. Jean-Christophe BRUNEAU : 19 voix pour

M. Bernard GLEIZE. : 19 voix pour

M. Jean-Christophe BRUNEAU et M. Bernard GLEIZE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés sont élus pour représenter la commune au sein du Syndicat mixte « Essonne numérique »;



Bernard GLEIZE,

Maire de Vaughallan